

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME – DEMANDE D'ADHESION

N° de délibération : 2023-39

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Emilie DA SILVA**

L'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association pourra fournir les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des collectivités souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- ✚ promouvoir le civisme en France,
- ✚ contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- ✚ mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- ✚ constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- ✚ assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants du territoire (population INSEE) et est fixé par l'article 3 du règlement intérieur de l'association :

Pour les communes

- Moins de 1000 habitants : 250 €
- entre 1001 et 5000 habitants : 400 €
- entre 5001 et 10 000 habitants : 500 €
- entre 10 001 et 15 000 habitants : 700 €
- entre 15 001 et 20 000 habitants : 800 €
- entre 20 001 et 25 000 habitants : 900 €
- entre 25 001 et 30 000 habitants : 1 000 €
- entre 30 001 et 35 000 habitants : 1 100 €
- entre 35 001 et 40 000 habitants : 1 300 €
- entre 40 001 et 50 000 habitants : 1 500 €
- entre 50 001 et 60 000 habitants : 1 700 €
- entre 60 001 et 70 000 habitants : 1 900 €
- entre 70 001 et 80 000 habitants : 2 000 €
- entre 80 001 et 90 000 habitants : 2 200 €
- entre 90 001 et 100 000 habitants : 2 500 €
- entre 100 001 et 150 000 habitants : 2 800 €
- entre 150 001 et 200 000 habitants : 3 000 €
- Plus de 2000 000 habitants : 3 500 €

Les montants indiqués comprennent, si besoin, la conception graphique des livrets, en priorité pour les communes ne disposant pas du logiciel InDesign.

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 500 € pour la commune de Saint-Julien-les-Villas.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association du Passeport du Civisme ».

La commission « Enfance » du 16.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **D'ADHÉRER** à l'Association du Passeport du Civisme
- **DE VERSER** annuellement à cette Association la cotisation de 500 € ;
- **DE DÉSIGNER** Emilie DA SILVA et Béatrix DE BOUDEMANGE comme représentantes de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:15 +0200
Ref:20230523_173401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **SAINT-JULIEN ENERGIE – ASSOCIATION LOI 1901 - ADHESION**
N° de délibération : **2023-40**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

La commune de Saint-Julien-les-Villas développe les énergies renouvelables sur son territoire comme d'autres personnes morales et physiques dans un esprit d'autoconsommation collective. L'ensemble de ces acteurs souhaitent partager leurs productions avec des consommateurs sur le territoire dont eux-mêmes.

Pour rappel, le conseil municipal, lors de sa séance du 24 octobre 2022, à décider de créer un budget annexe pour la gestion d'énergie photovoltaïque dénommé « Vente d'énergie photovoltaïque » à compter du 1^{er} novembre 2022, en optant pour l'assujettissement à la T.V.A. de ce budget.

L'association « Saint Julien Energie » a pour objet de favoriser le développement de l'autoconsommation collective d'électricité sur la commune de Saint-Julien-les-Villas et sa périphérie pouvant aller au territoire de Troyes Champagne Métropole.

L'association pourra notamment constituer pour ses membres adhérents la Personne Morale Organisatrice de l'opération d'autoconsommation collective prévue à l'article L315-2 du Code de l'Energie.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des statuts de l'association ci-joints et notamment l'article 3 – Moyens d'actions.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'ADHERER** à l'association « Saint Julien Energie »,
- **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein des instances de l'association,
- **D'INSCRIRE** la cotisation correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:43 +0200
Ref:20230523_173601_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SPORTIVE JIMMY HAYES & DU GYMNASSE F. GANNE + REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE SPORTIVE J. HAYES – COLLEGE SAINT-DOMINIQUE SAVIO**
N° de délibération : **2023-41**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	25	4	0	0

Rapporteur : **José VAZQUEZ**

Dans le cadre de l'organisation de ses activités sportives, **le collège Saint-Dominique SAVIO** a sollicité la commune afin de se voir mettre à disposition, la salle Sportive Jimmy HAYES et le gymnase municipal Fernand Ganne.

La commune consent à lui mettre à disposition les locaux municipaux sollicités à titre précaire et onéreux, sur la base de 5€ de l'heure d'utilisation.

Vous trouverez en annexe le projet de convention ainsi que le projet de règlement intérieur de la structure.

La commission « Sport » du 03.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à la Majorité des membres présents hormis « 1 abstention » de Marc MOREAU & « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité** hormis « 4 contre » de Jean-Marc WEINLING, Anne SPIRE, Marc MOREAU & Daniel PICARA (représenté) uniquement sur la base de 5€ de l'heure d'utilisation, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec le collège Saint-Dominique SAVIO »
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la salle J. HAYES
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:34 +0200
Ref:20230523_173801_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **UTILISATION DES LOCAUX SPORTIFS – ANNEE 2023**

N° de délibération : **2023-42**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	28	0	1	0

Rapporteur : Steve ROUSSEL

Les associations ont fait leur demande de créneaux sportifs pour l'année 2023, à partir de septembre.

Vous trouverez ci-joint les propositions opérationnelles qui en découlent et qui permettent de répondre au plus grand nombre de ces sollicitations.

La commission « Sport » du 03.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** hormis « 1 abstention » de Jean-Marc WEINGLING, décide :

- **D'AUTORISER** le conventionnement avec les associations sportives pour utiliser les locaux sportifs comme déterminés dans le présent exposé (convention vierge en annexe)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:25 +0200
Ref:20230523_173801_2-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **MINI-CAMPS – ETE 2023**
N° de délibération : **2023-43**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Isabelle AUGUIN**

Comme l'an passé, le service va proposer des mini séjours durant le mois de juillet ainsi qu'un séjour pour les presque-ados en août.

CAMPS DES EXPLORATEURS : (public : 8-9 ans)

Du mardi 11 juillet au jeudi 13 juillet 2023,

Ce séjour se déroulera sur le site du GCU- camping de mesnil Saint père.

CAMPS DES AVENTURIERS : (public : 5-6 ans)

Du lundi 17 juillet au mercredi 19 juillet 2023,

Ce séjour se déroulera sur le site du GCU- camping de mesnil Saint père.

CAMPS DES INTREPIDES : (public : 7-8 ans)

Du mercredi 19 juillet au vendredi 21 juillet 2023,

Ce séjour se déroulera sur le site du GCU- camping de mesnil Saint père.

CAMPS DES VOYAGEURS (public : 10-12 ans)

Du lundi 21 août au vendredi 25 août 2023,

Ce séjour se déroulera à Salins les Bains (39) – dans un chalet de groupe des « Amis de la nature ».

Période/ Public	CAPACITE	PARTICIPATION FAMILLE SANCEENNE		PARTICIPATION FAMILLE EXTERIEURE	
		Valeur	%	Valeur	%
11-13/07 Public 8-9 ans	16	55€	40%	138€	100%
17-19/07 Public 5-6 ans	16	55€	40%	138€	100%
19-21/07 Public 7-8 ans	16	55€	40%	138€	100%
21-25/08 Public 10-12 ans	14	150€	40%	375€	100%

La commission « Enfance » du 16.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le projet de tarification des camps d'été 2023 de l'ACM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:32 +0200
Ref:20230523_174001_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **PUBLICATIONS COMMUNALES - TARIFS**
N° de délibération : **2023-44**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

Afin de faire découvrir le patrimoine sancéen à un large public, des ouvrages sont publiés par la commune de Saint-Julien-les-Villas et vendu à la bibliothèque municipale.

Il vous est demandé de fixer le prix de vente à 20€ pour toutes les prochaines publications, applicable à compter du 1^{er} juillet 2023.

La commission « Politique de la Ville » du 05.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **DE FIXER** le montant de 20€ à toutes les prochaines publications.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:30 +0200
Ref:20230523_174002_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **SOCIETE JCDECAUX – CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE – AVENANT N°2**
N° de délibération : **2023-45**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Patrick PETITJEAN**

Par un contrat d'occupation du domaine public et privé signé le 28 mai 2013 avec la Société JCDecaux France, la Ville de Saint-Julien-les-Villas a consenti à cette dernière le droit d'exploiter à des fins publicitaires des emplacements publicitaires situés sur son domaine public et privé.

Ce contrat a été conclu pour une durée de dix (10) ans à compter du 1er mars 2013, reconductible une fois pour cinq (5) années.

Le contrat prévoit le versement par JCDecaux France à la collectivité d'une redevance d'occupation du domaine public, selon les modalités fixées à l'art. 6 du contrat.

Le montant de cette redevance est de 17 000€ nets (dix-sept mille euros) par an, pour les neuf (9) dispositifs concernés. La redevance est révisable annuellement.

Dans le cadre de l'exécution du contrat pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, la société JCDecaux France, confrontée à une extrême dégradation de son activité, a été contrainte de suspendre le paiement de la redevance prévue à l'art. 6 du contrat, durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus.

Par délibération n°2020-97, cette suspension s'est traduite par une prolongation de la durée du contrat d'occupation du domaine public et privé de SIX mois, au travers d'un avenant n°1.

Dans un souci de prise en compte accrue du développement durable et soucieux de réduire son impact environnemental, les parties se sont rapprochées afin de déposer définitivement deux dispositifs publicitaires 12 m² et de procéder à la transformation de quatre dispositifs publicitaires 12 m² en dispositifs publicitaires 8 m².

Il est précisé que ces modifications d'équipements n'ont aucun impact financier.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public et privé communal ci-joint.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant n°2 au contrat d'occupation du domaine public et privé communal,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout autre document juridique, technique et financier concrétisant cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:16 +0200
Ref:20230523_174201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **ZAC DES SILLONS DE LYS – PARCELLE AE N°505-506-682 - DECLASSEMENT**
N° de délibération : **2023-46**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Le conseil municipal, par délibération n°12 du 16 décembre 2009, a approuvé le bilan de clôture de l'aménageur de la ZAC, approuvé la rétrocession des emprises publiques et des terrains non cédés pour l'euro symbolique, donné quitus définitif à l'aménageur, acté les longueurs de voirie qui seront classées dans le domaine public.

Par ailleurs, cette délibération a acté que les parcelles cadastrées section AE n° 641 – 591 – 613 – 748 – 751 – 760 – 803 – 804 – 584 – 680 – 718 – 726 et 754 étaient intégrées dans le domaine public. Il s'agit de voirie.

Aux termes d'un acte reçu par Me Martin, notaire associé, les 3 et 5 avril 2023, il a été constaté la vente par l'OPH Troyes Aube Habitat au profit de la commune de Saint-Julien-les-Villas diverses parcelles à usage de terrains et de voirie dont les parcelles cadastrées section AE n° 505, 506 et 682. Cette cession a été conclue moyennant le prix de UN euro (1€).

Dans l'optique d'une cession des parcelles cadastrées section AE n° 505, 506, et 682 à usage de terrains à bâtir, il convient de constater que lesdites parcelles ne sont pas affectées à un service public ni n'ont fait l'objet d'un quelconque aménagement indispensable à l'exécution de cette mission.

Dès lors, le conseil municipal peut décider du déclassement des dites parcelles.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation des parcelles cadastrées section AE n°505, 506 et 682 ;
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public, lesdites parcelles, pour qu'elles soient transférés au domaine privé de la Commune ;
- **DE CONFIRMER** que les parcelles cadastrées section AE n° 641 – 591 – 613 – 748 – 751 – 760 – 803 – 804 – 584 – 680 – 718 – 726 et 754 sont intégrées en domaine public.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:38 +0200
Ref:20230523_174601_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CREATIONS D'EMPLOIS AIDE CAE-CUI – DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (P.E.C.) » - SERVICE « ENFANCE »**

N° de délibération : **2023-47**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Martine JOBE**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés dans le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences ». La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les jeunes (- 26 ans), les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Ce dispositif est prescrit dans le cadre de CUI-CAE du secteur non marchand.

Il est précisé, que les candidats pourront être recrutés pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures minimum et pour une durée minimum de 6 mois, renouvelable expressément dans la limite de 60 mois cumulés, sous réserve des besoins du service et de la qualité du service fait.

La rémunération horaire sera fixée en fonction de l'expérience et de la qualification, sans être inférieure au SMIC en vigueur (11,52€ brut au 01.05.2023).

Le taux d'aide est déterminé en fonction du profil du candidat et des engagements pris par les employeurs en termes d'accompagnement et de formation.

La durée hebdomadaire pour la prise en charge de l'aide à l'insertion professionnelle varie entre 20 et 30 heures.

Exposé des motifs,

Sous réserve que les demandeurs d'emploi possèdent les compétences professionnelles recherchées et qu'ils répondent aux critères d'éligibilités fixés par l'Etat, il vous est proposé, de permettre la création d'emplois aidés pour renforcer les équipes en place.

Service	A Compter Du mois	NB H	Fonctions	Type de contrat
Éducation, Enfance, Jeunesse	Aout 2023	30H	Animateur – Encadrant périscolaire	4 Créations

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **DE CREER** tel qu'exposé ci-dessus, les emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences et ce, pour une durée minimum de 6 mois ;
- **DE FIXER** la durée du travail hebdomadaire pour ces emplois et de rémunérer les candidats conformément aux modalités exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:23 +0200
Ref:20230523_174801_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE, ZWALD Jérémy par Jean-Michel VIART.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CREATIONS DES EMPLOIS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMETTANT DES AVANCEMENTS DE GRADE**
N° de délibération : **2023-48**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	29	29	0	0	0

Rapporteur : Aurore DESMOUTIERS

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (désignation de l'organe délibérant) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le budget communal ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11-07-2022,

Il convient donc de créer les emplois suivants :

Emploi	Filière	CADRES D'EMPLOI	Catégorie	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail
Animateur éducatif-accompagnement périscolaire	Animation	Adjoints Territoriaux d'animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h00
Assistant de gestion administrative	Administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h00
		Rédacteur Territoriaux	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	35h00
Agent des interventions techniques polyvalent	Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h00

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **DECIDER** de la création des emplois ci-dessus.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 mai 2023.

Si les emplois créés ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, ou de diplômes requis pour l'emploi et de l'expérience professionnelle nécessaire à l'emploi.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **D'APPROUVER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:22 +0200
Ref:20230523_174801_2-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **SOCIETE SPL-XDEMAT – NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL – ANNEE 2023**
N° de délibération : **2023-49**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Angélique LESPINASSE**

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetées pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

.../...

- ✓ le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- ✓ le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- ✓ le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- ✓ le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- ✓ le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- ✓ le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- ✓ le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- ✓ le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- ✓ les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

La commission "Finances-Affaires générales" du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
 - ✓ le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
 - ✓ le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
 - ✓ le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
 - ✓ le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
 - ✓ le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
 - ✓ le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
 - ✓ le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
 - ✓ le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
 - ✓ les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;
- **DE DONNER** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
 2023.05.24 10:00:36 +0200
 Ref:20230523_175002_1-2-O
 Signature numérique
 le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation
 12 mai 2023

Date d'affichage
 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DE LA DETR 2023 POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR 4 SITES COMMUNAUX
 N° de délibération : 2023-50

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : Thierry JOLY

La Commune de Saint-Julien-les-Villas, dans le cadre de son programme global de transition énergétique, souhaite installer sur plusieurs sites une borne de recharge de véhicule électrique. Les sites concernés sont le gymnase Fernand Ganne, la salle multi-activités Jimmy Hayes, le futur pôle petite enfance et le cœur de vie.

Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite l'accompagnement la DETR 2023 avec un taux d'intervention de 30%.

Le montage financier actualisé du projet :

Financiers	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gymnase Fernand Ganne	44 454.02 €	8 890.80 €	53 344.82 €
Salle Jimmy Hayes	51 855.68 €	10 371.14 €	62 226.82 €
Petite enfance	7 944.00 €	1 588.80 €	9 532.80 €
Cœur de vie	44 454.02 €	8 890.80 €	53 344.82 €
Coût total de l'opération	148 707.72 €	29 741.54 €	178 449.26 €

Le plan de financement prévisionnel :

Financiers	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
DETR	148 707.72 €	44 612.31 €	30.00%	30,00%
CLIMAXION	148 707.72 €	25 250.00 €	16.97%	16.97%
ADVENIR	148 707.72 €	30 900.00 €	20.78%	20.78%
Autofinancement	148 707.72 €	47 945.41 €	32,25%	32.25%
Coût total de l'opération	148 707.72 €			100,00%

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:20 +0200
Ref:20230523_175201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation
 12 mai 2023

Date d'affichage
 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DU FONDS VERT – RELAMPING LED ET MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
 N° de délibération : **2023-51**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : Anne SPIRE

La Commune prévoit le remplacement d'éclairage par un système LED pour certaines infrastructures. Il s'agirait des terrains de tennis extérieurs ainsi que le cheminement de complexe du Stade de la Burie, de l'auditorium, l'éclairage extérieur de la mairie et de la base canoé kayak. En complément, la commune va également reprogrammer les drivers de l'éclairage public afin de réduire de 40% supplémentaires leur consommation.

Dans le cadre de ce projet, la commune sollicite l'accompagnement des Fonds Vert sur l'axe 1 : Renforcer la performance environnementale.

Le montage financier actualisé du projet :

Financeurs	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mairie et auditorium	2 123.74 €	424.75 €	2 548.49 €
Base canoé kayak	1 363.60 €	272.72 €	1 636.32 €
Terrains de tennis et cheminement stade	34 800.00 €	0.00 €	34 800.00 €
Reprogrammation	50 500.00 €	0.00 €	50 500.00 €
Coût total de l'opération	88 787.34 €	697.47 €	89 484.81 €

Le plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
FONDS VERT	88 787.34 €	71 029.87 €	80,00%	80,00%
Autofinancement	88 787.34 €	17 757.47 €	20,00%	20,00%
Coût total de l'opération	88 787.34 €			100,00%

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:18 +0200
Ref:20230523_175202_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : AMENAGEMENT DE « PUMP TRACKS » - REPONSE « APPEL A PROJET » - REGION GRAND-EST
N° de délibération : 2023-52

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Marc MOREAU**

Dans le but d'amplifier la pratique cyclable pour toutes et tous, la Région Grand Est s'est dotée d'un plan vélo. Le vélo y est véritablement considéré comme un outil au service de la Région pour développer son territoire et l'accompagner dans la transition écologique.

A quelques mois de l'aventure olympique, la Région entend amplifier l'engouement actuel des jeunes citoyens pour la pratique cyclable et le BMX en particulier, et inciter ainsi à une pratique du vélo plus globale qui s'inscrit dans la sensibilité aux mobilités douces.

Il est donc proposé un appel à projets spécifique dans le cadre du dispositif « Soutien aux Investissements Sportifs ».

Afin de **permettre aux enfants d'apprendre à se déplacer en toute sécurité**, de passer les modules du « Savoir rouler à vélo » promulgué par l'État, mais aussi accompagner l'engouement autour du Vélo et autres objets roulants au sens large (pratique BMX, Trottinette, draisienne, ...) il est nécessaire de développer des lieux de pratique sécurisés et adaptés à **l'apprentissage selon différents niveaux de pratique**.

La collectivité souhaite donc répondre à l'appel à projet de la Région GRAND EST en requalifiant le parc Grimont :

- Reprise de l'existant, adaptation en plateau d'apprentissage sécurité routière/SRAV
- Agrandissement
- Adaptation pour permettre différent niveau de pratique et de mise en situation,
- Travail sur l'environnement, traçages, ...,
- Vallonnement, et espace ludique du type maniabilité/habilité

Les jeunes et moins jeunes pourront travailler leur déplacement en ville en toute sécurité, apprendre ou réapprendre les règles de la sécurité routière ou encore tester le maniement du vélo sur une piste offrant différentes configurations, revêtements, accès, et pourquoi pas se risquer à faire un peu de « tout terrain pour découvrir d'autres sensations !

Le montant sollicité pour ce projet est estimé à 185 773€ pour une subvention attendue de 77 405 €.

La commission « Sport » réunie le 03.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le projet de réponse à l'appel à projet de la région Grand EST « aménagement de Pump Tracks en Grand-Est »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:29 +0200
Ref:20230523_175401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **PRETS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS – DECISION D'AUTORISATION DE REAMENAGEMENT D'EMPRUNT – AUTORISATION DE REAMENAGEMENT DU CONTRAT DE PRET INITIALEMENT CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS**
N° de délibération : **2023-53-1**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

La commune de Saint-Julien-les-Villas, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du Contrat de Prêt référencés à l'Annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement » selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite Annexe.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2008 portant délégation de pouvoirs du Maire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté municipal n°11-105 du 21 décembre 2011 contractualisant avec la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 1 000 000 €, d'une durée d'amortissement de 60 trimestres, taux d'intérêt actuariel annuel de 4,10%, indice de référence le livret EP, révisable,

Après avoir pris connaissance de l'offre de la Caisse des Dépôts pour le réaménagement du prêt indexé actuellement sur le Livret d'Épargne Populaire, pour l'indexer sur le Livret A dont le taux est plus avantageux,

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** le réaménagement du Contrat de Prêt référencé à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

.../...

Les dispositions de l'avenant se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par le ou les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

- **DE SIGNER** seul l'Avenant de Réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'Emprunteur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.02 08:37:16 +0200
Ref:20230601_150602_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 5 pouvoirs

Date de convocation 12 mai 2023

Date d'affichage 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, DA SILVA Emilie, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, ZWALD Jérémy, WEINLING Jean-Marc.

Absent : /

Représentés : BROUILLET Michel par Olivier LELIEVRE, BUSI Fanny par Isabelle AUGUIN, DOSNON Guillaume par Patrick GROSJEAN, PICARA Daniel par Marc MOREAU, SENECOT Sabine par Cathy VIENNE.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **BUDGET COMMUNAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1**
N° de délibération : **2023-54**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Cathy VIENNE**

Le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2023 lors de sa séance du 27 Mars 2023.

Afin d'ajuster au mieux les crédits nécessaires avec la nomenclature comptable M14, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2023 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

OPNI – chapitre 21 – Article 2111 – Acquisitions terrains nus.....	+	72 154,00 €
OPNI – chapitre 21 – Article 2184 - Mobilier	-	2 000,00 €
OPNI – chapitre 21 – Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	-	33 000,00 €
OPNI – chapitre 23 – Article 2315 – Installation, matériel et outillage technique.....	-	160 000,00 €
Op. 202303 – chapitre 23 – Article 2315 – Projet 5000 terrains	+	270 310,00 €
Op. 202304 – chapitre 20 – Article 2031 – Hydroélectricité.....	+	35 000,00 €
Op. 201901 – chapitre 23 – Article 2315 – Travaux Rue des Vannes	-	95 500,00 €
Opfi – chapitre 45 – Article 4581 – Opération sous mandat TCM réseau rue des Vannes	+	95 500,00 €

Total dépenses d'investissement + **182 464,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Op. 202003 - chapitre 13 – Article 1323 – Subvention Conseil Départemental Multi accueil RPE	-	41 756,00 €
Op. 201901 – chapitre 13 – Article 1341 – Subvention État DETR Rue des Vannes.....	+	56 200,00 €
Op. 201503 – chapitre 13 – Article 1322 – Subvention Conseil Régional soutien au photovoltaïque.....	+	18 400,00 €
Op. 201503 – chapitre 13 – Article 1322 – Subvention Conseil Régional soutien photovoltaïque.....	+	54 120,00 €
Opfi – chapitre 45 – Article 4582- Opération sous mandat TCM réseau rue des Vannes	+	95 500,00 €

Total recettes d'investissement + **182 464,00 €**

La commission « Finances-Affaires générales » du 10.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n°1 au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.05.24 10:00:27 +0200
Ref:20230523_175602_2-2-O
Signature numérique
le Maire